



PRÉFET DE LA VENDÉE

Liberté
Égalité
Fraternité

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

La Roche-sur-Yon, le 13 mai 2022

Élections législatives : dépôt de candidature

Les élections législatives se dérouleront les 12 et 19 juin prochains.

La déclaration de candidature est obligatoire pour chaque tour de scrutin. Elle est déposée, à la préfecture, personnellement, par le candidat ou son remplaçant.

Afin d'éviter les attentes inutiles, il est conseillé de prendre rendez-vous en appelant la préfecture – bureau des élections au 02 51 36 72 61 ou 02 51 36 71 25.

Les déclarations de candidature seront reçues - bureaux 113 et 114.

Pour le 1^{er} tour de scrutin, les lundi 16, mardi 17, mercredi 18, jeudi 19 mai de 9H à 11H30 et de 13H30 à 15H30 et le vendredi 20 mai de 9H à 11H30 et de 13H30 à 18H00.

Pour le second tour de scrutin, le lundi 13 juin de 13H30 à 16H30 et le mardi 14 juin de 9H à 12H et de 13H30 à 18H.

Pour être éligible au mandat de député, il faut avoir 18 ans révolus, disposer de la qualité d'électeur et ne pas être dans un cas d'incapacité électorale eu d'inéligibilité prévu par la loi.

Les députés sont élus pour 5 ans au scrutin uninominal à 2 tours par circonscription. La Vendée compte 5 circonscriptions.

Pour être élu :

- au 1^{er} tour de scrutin il faut recueillir la majorité des suffrages exprimés et un nombre de voix au moins égal au quart des électeurs inscrits dans la circonscription,
- au second tour la majorité relative suffit.

Pour qu'un candidat ait le droit de se présenter au second tour il doit avoir obtenu au premier tour un nombre de voix au moins égal à 12,5 % du nombre d'électeurs inscrits dans la circonscription. Si un seul candidat remplit cette condition le candidat ayant obtenu le plus grand nombre de suffrages après lui peut se maintenir au second tour.

Le memento du candidat est consultable sur le site du ministère de l'intérieur :

<https://www.elections.interieur.gouv.fr/sites/elections/files/2022-05/memento-du-candidat-aux-elections-legislatives-accessible-03-05-2022.pdf>

Service départemental de la communication interministérielle

Tél. : 02 51 36 72 00 - Portable : 06 74 75 23 16

Mél. : pref-communication@vendee.gouv.fr

🌐 www.vendee.gouv.fr - 📧 @PrefetVendee - 📱 @PrefetVendee - 📺 @prefetvendee

29 rue Delille
85000 La Roche-sur-Yon